

24 Chopin, T., La République «une et divisible», les Fondements de la Fédération américaine, Commentaire/Plon, 2002.

tater ce vide. Les conditions de la misère du fédéralisme institutionnel sont à chercher dans l'absence des mouvements et de leur représentation dans l'enceinte des doctes constitution-

nalistes et des politiques qui sur-représentent les vieilles nations.

Sans la création de canaux d'en bas et non pas d'en haut, il n'y a pas de pouvoir constituant. Seule l'expression des multitudes dessine le peuple européen introuvable. Il est clair par exemple, que nous pouvons contribuer à ce que l'Europe ne se lance pas dans une politique de puissance, dans un nouveau nationalisme, si elle incorpore dans une culture commune le rejet de la guerre, le rejet du racisme et de l'antisémitisme, le rejet du colonialisme externe et interne à l'égard des minorités, le rejet du fanatisme religieux ou de l'inégalité sociale, toutes catastrophes qu'elle a connues intimement, de l'intérieur. C'est l'universalité négative, faite d'exode, d'accès à l'horizon du non-pouvoir qui constitue le véritable préambule de la Constitution, le lien commun et le bien commun du fédéralisme post-national.

Thierry Chopin a montré que les confédérés américains de la Convention de Philadelphie de 1787 ont dû à Madison, Hamilton, Jay d'être sortis de cet inextricable guêpier en acceptant la division de la souveraineté par un gouvernement partagé<sup>24</sup>.

La question de la constitution européenne, va devenir cruciale. Le sens politique des vrais fédéralistes se mesurera à leur capacité de rapprocher le moment institutionnel de la Convention, des exigences émergeant du Forum social européen, du Forum mondial de Genève sur la société de l'information, des mouvements sociaux nouveaux. Bref d'une stratégie claire, tenace, de transformation de la Convention en véritable mouvement constituant.

Bruno Latour

## À nouveaux territoires, nouveau Sénat

Une commission se propose de réviser la Constitution pour y inclure le développement durable: belle occasion de réfléchir à l'utilité possible du Sénat.

Dans le mot «république», il y a le mot «chose». Les droits de toutes les choses nécessaires au maintien durable des humains naissent dans le tohu-bohu de la controverse. Impossible de commencer en invoquant, pour ce nouvel article constitutionnel, l'unanimité, la clarté, l'universalité de la raison. Cette situation n'est pas nouvelle, si l'on se souvient que le mot «chose» signifie à l'origine, aussi bien l'objet extérieur aux affaires humaines que l'assemblée quasi-judiciaire chargée d'en traiter. Les mots «cause» et «chose» désignent le même genre d'enceinte. Les Islandais ne sont-ils pas fiers de montrer aux visiteurs, sous le nom de Althing, l'espace herbeux qu'ils décrivent comme «le plus vieux parlement d'Europe»? Il ne s'agit donc pas tant d'inventer que de revenir à une situation où les objets, les choses, sont devenus – ou plutôt redevenus – des affaires communes.

On le voit bien dès que l'on commence à évoquer les paysages, les ressources naturelles, l'air, l'eau, le vent, le climat, les villes, les risques, etc. Lorsque le président Chirac s'exclamait naguère que «les herbivores seront toujours des herbivores», il n'affirmait pas du tout, par une vaine tautologie, quelque simple état de choses: il désignait un mélange de faits, de souhaits, de volonté politique et de désirs de réforme, rassemblant dans un même imbroglio le fonctionnement des ruminants et celui des éleveurs, la forme des paysages, les décisions de Bruxelles aussi bien que le goût des amateurs pour la viande rouge. À chaque fois, un objet extérieur aux affaires humaines dans l'ancien régime constitutionnel est

devenu – redevenu – intérieur aux préoccupations humaines. C'est de ce souci, de ces précautions, de ces controverses qu'est constitué ce domaine aux frontières incertaines qu'on appelle « développement durable ». Dorénavant, l'essentiel de nos vies se compose de tels assemblages qui n'ont pourtant pas d'assemblée.

Nulle instance qui représenterait les seuls humains vivant actuellement sur un sol national ne peut donc, à elle seule, prendre des décisions équitables. Elle ne représente, au mieux, que les intérêts forcément trop étroits des seuls humains. Aussi démocratique qu'elle soit, seuls le peuple et ses buts seront pris en compte. D'où l'impossibilité d'imaginer jusqu'ici quelque forme que ce soit de développement durable. Les Constitutions classiques et leur idéal de liberté mettaient l'accent sur l'humain enfin détaché du despotisme et de l'obscurantisme : elles ne savent trop quoi dire sur l'avenir d'un humain dorénavant attaché aux non-humains qui lui permettent d'exister durablement.

Il faut donc, pour rester équitable, inventer un système qui permette d'opposer à la décision trop rapide, trop anthropocentrique, trop intéressée de l'assemblée humaine, une autre forme de représentation qui puisse faire office de contrepouvoir.

La tradition a toujours vu dans la science l'une des manières de représenter les choses. Il se trouve en effet – le mot même de représentation le prouve – que les sciences ont développé depuis quelques siècles, mille manières de « donner la parole » aux choses matérielles malgré l'abîme apparent qui les sépare des humains parlants. Malheureusement, cette « mise en parole » a été mal comprise, et si les assemblées savantes ont bien joué le rôle d'une « seconde Chambre », celle-ci est toujours restée sans commune mesure avec les procédures démocratiques. Si elle parlait des faits, c'était pour que le monde des passions politiques fasse aussitôt ses querelles. Tel fut le rêve d'une politique conduite par un conseil de savants. Cette forme de despotisme éclairé n'est plus aujourd'hui adaptée aux situations de controverses. Et pourtant, il faut bien que les non-humains soient représentés.

La solution consiste peut-être à créer une seconde Chambre qui soit en effet peuplée pour partie de ceux qui font parler les non-humains, les chercheurs, mais sans que cette Chambre puisse apparaître, comme autrefois, étrangère aux soucis politiques. Au contraire, elle doit apparaître comme une autre Chambre, chargée de représenter différemment les mêmes populations par une parole prononcée qui soit bien politique, c'est-à-dire controversée, source à la fois de conflit, de formation d'opinion, de changement de vues, et, finalement, d'arbitrage. Rien qui puisse ici choquer le juriste : c'est là l'esprit même du bicaméralisme. Si une Chambre doit représenter les humains saisis comme population, il faut qu'une autre

puisse donner voix aux humains saisis cette fois comme territoire. C'est la justification des Sénats américain et français comme du Bundesrat allemand.

Si nous entendons maintenant par territoire, non plus la projection cartographique du seul espace national, mais l'ensemble des non-humains nécessaire au maintien durable des populations françaises, nous pouvons imaginer un nouveau Sénat qui trouverait une légitimité nouvelle dans la représentation controversée de ses mandants.

Inutile d'objecter que nul ne connaît les droits exacts, les intérêts, les passions, les volontés des non-humains. Il ne s'agit plus, en effet, de faire taire les passions politiques par la certitude définitive de la Science, mais plutôt d'ajouter aux incertitudes usuelles sur les intérêts contradictoires des humains les nouvelles sources d'incertitude sur l'existence, l'importance, l'intérêt, la dureté, la durabilité et les volontés des non-humains. On peut représenter les électeurs comme les électrons.

Pour remplir son rôle et représenter de façon adéquate les non-humains dans leur relation controversée et durable avec les humains, il faut donc que le nouveau Sénat soit élu selon une procédure nouvelle qui puisse donner aux mandataires la légitimité du territoire – selon l'acception nouvelle de ce mot. La solution doit passer par une formule, révisable à chaque élection, de cens, ce terme ne désignant plus, comme jadis, un seuil de fortune, mais un seuil de compétence à organiser les expériences collectives probantes et parlantes grâce auxquelles les non-humains qui composent le territoire peuvent devenir visibles.

Un spécialiste de la dynamique des bancs de poissons ne peut franchir le seuil s'il n'a pu se faire entendre des pêcheurs. Inversement, un représentant des pêcheurs ne pourra y siéger sans avoir fait la preuve qu'il peut monter une expérience sur la diminution des bancs de pêche qui satisfasse aussi les ichtyologistes. Ce qui est vrai des poissons doit l'être également de tous les éléments actuels du territoire : rivières, pluie, terre, sol, eaux souterraines, bruits, routes, chasse, parcs, monuments, santé, etc. Que la liste des êtres se modifie constamment ne doit pas étonner ceux qui révisent les circonscriptions en fonction des variations de la démographie humaine. Il s'agit en fait de mêler, selon une formule entièrement nouvelle, l'actuel Sénat, l'actuel DATAR, l'actuel Office pour l'évaluation des technologies et quelques ingrédients du Conseil économique et social avec les commissions de l'Académie des sciences.

Ce qu'il convient de rompre, avant de la ré-agencer différemment, c'est l'actuelle opposition, peu compréhensible, entre des assemblées élues qui ne représentent que les intérêts humains et des conseils d'experts chargés de dire le vrai, mais sans pouvoir absorber les conflits, les controverses et surtout les imbroglios risqués entre faits et valeurs.

Soit l'exemple de la chasse : chasseurs de gibier d'eau et naturalistes prétendent parler des mêmes êtres, les oiseaux migrateurs. Très bien. Pour une partie au moins de leurs disputes, ces questions reposent sur la possibilité de représenter d'une façon crédible la dynamique durable de ces populations d'oiseaux et de chasseurs. Vous qui êtes candidat au Sénat, pouvez-vous créer les conditions d'expérience qui soient probantes et parlantes pour les chasseurs, les naturalistes, les écologistes, les touristes, etc. ? Si oui, alors vous avez franchi le seuil qui vous permet de « parler au nom des oiseaux en tant qu'ils font partie du territoire et sont attachés aux pratiques de chasse et de tourisme ». Cela ne veut pas dire que vous l'emporterez, ni que vous ferez taire les disputes, mais qu'au sein du Sénat, le sort de cette série d'attachements dépendra désormais de vous. Puisqu'il y a toujours eu deux Chambres, que l'on écrive explicitement leurs rôles contradictoires et complémentaires dans la nouvelle Constitution. Il ne s'agit pas de confondre les capacités politiques et les investigations savantes – chacun doit rester dans son domaine de compétence –, mais de prendre acte de ce que les objets auxquels s'appliquent ces compétences bien distinctes sont dorénavant communs. N'y a-t-il pas là, pour un élu, une base territoriale aussi solide que l'actuelle élection indirecte par des maires et des conseillers généraux ? Ce « monsieur » ou « madame oiseau migrateur » du Sénat ne serait-il pas infiniment plus populaire, médiatique, intéressant, et sollicité que s'il était élu par les seuls chasseurs, les seuls écologistes, les seuls naturalistes ? N'aurait-il pas beaucoup à dire à son voisin de banc « monsieur » ou « madame zone inondable » ? Pour ce vieux palais du Luxembourg, ne serait-ce pas là l'occasion d'un sacré coup de jeune ? Et la France qui, par la conversion imprévue de son Président, s'est prise d'un amour que l'on espère durable pour le développement du même nom, n'aurait-elle pas alors la chance de retrouver la voie de ces inventions qui firent d'elle, jadis, la « patrie des droits de l'homme et du citoyen » ?

# Note de lecture

Andrew Barry, « Political machine. Governing a technological society », The Athlone Press, 2001.

Par Michel Callon.

Dans *Political machine. Governing a technological*, Andrew Barry présente une série d'enquêtes de terrain qui posent explicitement la question de l'unité politique de l'Europe. La réponse qu'il apporte au terme de ce long voyage est sans ambiguïté : l'Europe peine à se constituer en entité politique car elle ne parvient pas à construire ni à développer un espace technologique intégré. La volonté politique européenne est en permanence débordée par une dynamique scientifique et technique qui échappe à son contrôle. Au-delà de ce diagnostic, le livre d'A. Barry constitue à mes yeux un apport fondamental pour penser la mise en politique des techno-sciences.

## 1- Diagrammes et agencements

La première notion mobilisée par l'auteur est celle de diagramme. Ce concept, emprunté à l'œuvre de Deleuze, présente plusieurs avantages. Il prolonge tout d'abord la notion d'agencement socio-technique<sup>1</sup>. L'agencement socio-technique est un des concepts centraux de l'anthropologie des sciences et des techniques et plus particulièrement de la théorie de l'acteur-réseau (ANT) : décrivant une combinaison d'êtres humains et de dispositifs techniques qui sont pris dans une configuration dynamique (l'agencement agit), il souligne le caractère composite de toute action et l'impossibilité de séparer, une bonne fois pour toutes, humains et techniques. Ce sont les agencements qui sont premiers ; ce sont eux qui donnent leur sens à des

■ La traduction anglaise consacrée est « sociotechnical arrangements ». Je préfère maintenir le terme français, agencement, qui a partie liée avec la notion d'agence (agency).